

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES.
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r c us à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, SE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaire, et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 5 Octobre 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 3 octobre. . .	67 90	98 »»
Du 4	68 40	98 »»
Du 5	68 45	97 90

BULLETIN.

Une panique regrettable s'est déclarée à la Bourse ces jours-ci. Les embarras d'une liquidation difficile ont été exploités de la façon la plus audacieuse. On a semé des bruits alarmants sur la santé de l'Empereur ; on a parlé d'un conflit entre la France et l'Italie ; d'une altercation entre M. de Bismark et le général Fleury ; d'une insurrection à Rome, etc. Le gouvernement a sur-le-champ prescrit au commissaire de police de la Bourse de démentir ces bruits et d'en rechercher les auteurs.

Au moment où la tranquillité paraissait rétablie à Florence et dans les autres villes récemment agitées par l'arrestation de Garibaldi, voilà que des dépêches de Rome nous font part d'une nouvelle incursion des chemises rouges du côté de Viterbe. Le Journal de Rome affirme en effet, dans son numéro du 1^{er} octobre, que des bandes d'insurgés ont franchi la frontière à Acquapendente et sur d'autres points de la province de Viterbe, et qu'elles ont fait des réquisitions de vivres et d'argent. A Canino, l'une de ces bandes a été rencontrée et mise en fuite ; mais on s'est battu, car le Journal de Rome parle de quelques morts. L'Opinion de Florence, portant la même date, constate également que des bandes d'insurgés ont paru dans la province de Viterbe et qu'à Acquapendente une bande de 80 hommes a cerné la caserne où quarante gendarmes se sont enfermés. Ces indications suffisent pour établir la gravité d'une situation qu'on croyait, hier encore, beaucoup améliorée.

Quels peuvent être les plans des chefs des bandes dont nous venons de parler, depuis l'arrestation de Garibaldi et son départ pour Caprera ?

CHRONIQUE.

Les transformations sont si rares dans notre cité, celles surtout que le goût provoque et que l'art doit embellir, qu'il m'est agréable de suivre, d'un œil plein de sollicitude, les embellissements de la Promenade Fénélon.

J'errais donc, ces jours derniers, au milieu des fleurs de notre square, dans ces lieux où deux héros, illustres enfants du Quercy, revivront bientôt sur leurs socles de pierre, quelque peu surpris des douces senteurs qu'ils respirent et du calme qui les entoure, eux qui s'aimaient tant dans la poudre et le bruit !

J'étais satisfait de l'entrain des ouvriers, et l'avancement de ces travaux d'art, — dont un collaborateur spécial nous entretiendra bientôt dans cette feuille, — allait à mon gré. Pour maintenir mon esprit dans cette douce quiétude, j'ouvris le Courrier Français, journal parisien, dans lequel un de nos compatriotes fait ses premières armes, en attendant la gloire....

M. Génulphé Sol, traitait ce jour-là, dans sa chronique humoristique, un sujet très grave. Il arrive ainsi parfois dans les bureaux de rédaction, qu'un néophyte du journalisme — plein d'ardeur et de foi — j'allais dire de fiel.... se balançant sur une chaise qui gémit, un cigare entre les dents, un lorgnon sur le nez, les regards attachés sur son pied qui remue, — se recueille et songe profondément.

Dans sa cervelle juvénile, tout un siècle se condense.

Quel espoir de succès reste-t-il encore à des hommes obscurs, désavoués par le gouvernement de l'Italie et abandonnés des volontaires qui ont rebroussé chemin et regagné leurs foyers dès qu'ils ont appris l'éloignement forcé de leur général ? On ne saurait, à cet égard, que perdre son temps à faire des conjectures. Le cabinet italien est sincère, ou paye la France et les catholiques de faux semblants. Loyal, il saura empêcher que l'échauffourée devienne insurrection ; en ce cas nous n'avons point à nous inquiéter. Peu scrupuleux de remplir son devoir, il nécessitera de notre part de nouvelles démarches, suivies au besoin de nouvelles mesures. Dans tous les cas, la prise d'armes des garibaldiens n'aboutira qu'à des conflits ou du sang sera inutilement versé, puisque les révolutionnaires éloigneront bien plus qu'ils ne la prépareront l'entente de l'Italie et de Rome. Depuis longtemps la France, malgré le mauvais vouloir des parties, a toujours travaillé à cette conciliation qu'elle juge plus que jamais nécessaire ; mais tout en gardant son impartialité ordinaire, elle ne pourrait d'abord se dispenser de faire face à ceux qui prétendraient la violenter. On doit le savoir partout. La question de Rome ne saurait être tranchée sans notre concours et notre aveu. Il n'y a donc aucune crainte à concevoir. Les incidents ne sont rien, il faut voir la fin des choses.

Le Reichstag de la confédération du Nord a voté hier le budget de la marine fédérale ; il ne s'en tiendra pas là ; en effet, il se montre tout disposé à accueillir une demande de crédits supplémentaires, à l'appui de laquelle le contre-amiral Jachmam prépare un mémoire détaillé. Déjà le Reichstag a adopté des propositions ayant pour objet l'amélioration des écoles de marine et le développement des constructions maritimes indigènes. Le moment n'est donc pas éloigné où la création d'une marine militaire allemande cessera d'être une utopie.

Le gouvernement a défendu, aux sujets Espagnols habitant à l'étranger, d'arborer le drapeau national sans autorisation de la légation espagnole accréditée près du pays où ils résident.

Une dépêche d'Athènes nous apprend que le roi Georges viendra ouvrir en personne la session des Chambres. Ainsi tombent les bruits d'abdi-

Tout à coup, le lorgnon se détache, l'écrivain radieux se redresse tout grand sur ses talons, et nouveau Chénier, il s'écrie : Je disais bien qu'il y avait quelque chose là !

Le XIX^e siècle a un travers : la *statuomanie*. C'est moi Génulphé Sol, de Catus (Lot) qui ai trouvé cela !

Après cette étincelle, le chroniqueur du Courrier Français, la moustache blonde, légèrement relevée par un sourire sardonique, se met à jongler avec des personnages de poids. Dans ses mains incertaines, mais hardies, le docteur Véron n'est « qu'un mangeur de pâtés, qui a réussi à se faire prendre au sérieux par tout le monde, même par sa cuisinière. » — Et pas un mot des 20,000 fr. donnés aux Gens de lettres.... Chroniqueur ingrat !

Mais poursuivons cette chronique « mordante » — M. Vabontrain du Tintamarre trouve que les chroniques de M. Sol sont mordantes — poursuivons dis-je, cette chronique aux transitions brutales :

« Cahors possédait, à l'entrée de sa promenade, une petite pyramide quadrangulaire, consacrée à la mémoire de Fénélon. Une colonne ?... C'est bien pauvre. Qui parle d'une colonne ? Les statues seules ont aujourd'hui droit de cité.

» Le département du Lot, heureusement, est riche en grands hommes. On n'avait que l'embarras du choix.

» La municipalité eût certainement pu se décider

cation naguère encore accrédités dans quelques cercles politiques.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Vienne, 2 octobre.

Vingt-cinq évêques et archevêques, réunis à Vienne, ont présenté à l'Empereur une longue Adresse exposant l'origine historique et la nécessité du Concordat, repoussant le reproche fait à la législation autrichienne d'être intolérante à l'égard des Chrétiens non catholiques, énumérant et réfutant les griefs formulés par tous les partis qui combattent le mariage chrétien et l'école chrétienne. Les signataires de l'Adresse placent avec confiance leur juste cause sous la protection de l'Empereur.

Le comité de la guerre a repoussé une proposition du ministre de la guerre tendant à autoriser le gouvernement à lever les sept classes du contingent (au lieu de trois). Le comité a accepté le principe que le gouvernement n'est autorisé à prendre cette mesure qu'en cas de guerre.

Florence, 2 octobre.

Les nouvelles données par les journaux et par les correspondances particulières relativement au mouvement qui s'est produit dans la province de Viterbe, sont contradictoires. Jusqu'à présent on ne signale aucun conflit important. Les insurgés continuent à occuper quelques petites localités. Beaucoup d'arrestations auraient eu lieu à Rome, où l'on a pris des mesures pour prévenir des troubles. Hier, de nouvelles troupes italiennes sont encore parties pour les frontières.

Des avis des frontières pontificales assurent que la nouvelle du passage de bandes garibaldiennes a été grandement exagérée. Il n'est passé qu'un petit nombre d'individus isolés et sans armes. Du reste, il était impossible d'empêcher ce passage, malgré l'active surveillance des autorités locales et de la troupe.

Les mêmes avis annoncent que le mouvement ne prend pas de grandes proportions et qu'il touche presque à sa fin. En effet, plusieurs des individus passés dans la province de Viterbe et qui étaient déjà à Acquapendente ont pris le parti de revenir sur leurs pas, faute de direction et de ressources, et se sont présentés au commandant des troupes italiennes à San-Casciano pour pouvoir rentrer dans leurs foyers.

Madrid, 2 octobre, soir.

La reine Christine est arrivée cette nuit. — Le manifeste du général Prim a été généralement mal accueilli.

ITALIE.

La Nazione du 29 a reçu de Rome la communication du manifeste ci-après :

Romains !

Le gouvernement du royaume d'Italie a adopté de grandes précautions militaires pour empêcher la violation de ses obligations internationales. Les éventua-

pour Jean XXII, qui fit écorcher vif l'évêque d'Agen et fonda l'université de Cahors ;

L'évêque d'Agen ! Où avez-vous vu cela ?

pour Clément Marot, poète et valet de chambre de Marguerite de Valois ; pour le général Ramel, le vaillant défenseur de la représentation nationale au 18 fructidor et que les Verdets, de Toulouse, assassinèrent en 1815 ; mais ceux-là avaient le tort d'être nés dans la ville-même. Les édiles leur préférèrent deux soldats, Murat et Bessières, nés quelque part dans le département.

Eh ! mon Dieu, oui, cher et aimable compatriote, nous aimons mieux ces deux soldats nés quelque part dans le département. — C'est peut-être parce que d'autres ont eu l'outrecuidance d'appeler l'un Roi, et l'autre Maréchal de France, et qu'il nous semble, pauvres hères que nous sommes, que quelque chose de la gloire de ces deux soldats, a rejailli sur nous.

Que voulez-vous, Cadurciens avant tout, notre cœur bat encore au souvenir des grandes épopées où les nôtres jouèrent un rôle. — Nous sommes loin de Paris, et, chauvins, comme autrefois, nous respectons, honorons le passé ; laissant aux petits crevés le soin de rire de tout et de bafouer impudemment les trophées devant lesquels nos pères saluaient et s'inclinaient. Nous savons tous, et comme nous, sans doute, vous savez ce que furent ces soldats. — Nous savons aussi ce que furent Clément Marot, Jean XXII et tant d'autres. Etes-vous bien sûr, littérateur éminent, de le savoir aussi bien que nous ?

» Les Caorsins étaient fameux au moyen-âge pour

lités contre lesquelles sont adoptées ces précautions ne sont jamais entrées dans notre programme, et fidèles à nos convictions formulées dans tous nos actes, nous devons décliner à l'égard de ces éventualités toute responsabilité. Mais si le gouvernement italien les combat au nom des engagements contractés dans la convention de septembre, nous devons nous borner à écarter les équivoques en ce qui nous concerne : notre devoir ne saurait aller au-delà. Si notre esprit nous oblige à désapprouver de tels desseins, dans le cas où ils viendraient à se réaliser, notre cœur ne nous permet pas d'oublier que ceux qui nous viendraient en aide sont nos frères, sont d'ardents patriotes.

Que faire donc en face de telles éventualités ? Devrions-nous nous associer à des faits non conformes à notre programme ou exiger que le grand parti libéral romain demeure impassible ! Qu'il garde et maintienne son organisation impénétrable et qu'il laisse les forces vives du pays disséminés dans deux camps sinon hostiles, du moins étrangers l'un à l'autre ? Ni l'un ni l'autre, après mure réflexion nous avons dû décider de nous tenir à l'écart pour ne pas faire obstacle. La charité citoyenne ne cessera pas un seul instant, nous en sommes certains, de donner son obole pour venir en aide à la misère des frères nombreux qui de tant de manières différentes, se trouvent être en butte aux persécutions du gouvernement. Rome n'a jamais pris à la légère son devoir vis-à-vis de tous ses fils bien méritants et la commission spéciale qui fait partie, depuis, longtemps, de notre organisation ne voudra pas assurément refuser l'aliment de contribution périodique et extraordinaire à cette œuvre philanthropique elle continuera de l'exercer avec l'aide des chefs du parti libéral.

Telles sont les mesures réclamées par une situation qui ne nous permet de prendre aucun autre parti, si nous ne voulons pas nous mentir à nous-mêmes, ou bien opposer une force inexorable d'inertie au courant du patriotisme qui bat en ruines le dernier rempart de la tyrannie sacerdotale.

La résolution que nous annonçons de rendre leur liberté complète à tous ceux qui peuvent prendre part à une entreprise à laquelle nous ne pouvons nous associer, aura pour effet d'empêcher que cette entreprise si elle est inévitable, ne manque par notre faute de prendre tout le développement dont elle est susceptible.

Sûrs d'avoir interprété dans l'esprit du patriotisme le plus sincère, le besoin actuel du pays ; nous nous tournons vers tous ceux qui aiment vraiment la patrie, et disposés à faire, en tant qu'individus, tout nos efforts dans le sens des aspirations nationales, nous crions avec eux, Vive Rome libre ! Vive l'Italie une ! — Rome, 22 septembre 1867. — La Junte nationale romaine.

GARIBALDI. — La Junte nationale romaine.

Pendant que le général Garibaldi était détenu dans la citadelle d'Alexandrie, des soldats du 41^e régiment de ligne, des chasseurs francs des soldats du 42^e et des artilleurs stationnant dans la citadelle se sont réunis sous ses fenêtres. Le général s'est montré et a remercié

leur génie pratique ; leurs petits-neveux n'ont pas dégénéré. Nayant qu'une confiance médiocre dans les artistes chargés de transmettre à la postérité les traits des deux guerriers, ils ont voulu juger d'avance de l'effet produit.

» Deux piédestaux en planches ont été dressés, deux citoyens de bonne volonté, la figure enfarinée, couverts de peupl et de la clamyde ont été hissés sur les socles, en présence de la population convoquée à son de trompe pour assister à ce spectacle étourdissant.

On dit que les chroniqueurs ne font jamais mieux que quand ils traitent de choses qu'ils n'ont pas vues. Que serait-ce, alors, si vous aviez vu !

C'est une belle chose que l'esprit ; mais comme des belles et bonnes choses, il n'en faudrait pas abuser, surtout quand, pour en vouloir trop faire, on bat la campagne.

Il y a long-temps, bien long-temps déjà, que les traits de ces deux soldats sont reproduits par le marbre, et aucun artiste de Cahors n'a été chargé de ce soin. — Ne croyez pas pour cela, que Cahors manque d'artistes. Nous en avons, et le jour viendra, espérez-le, où un sculpteur éminent se chargera de transmettre à la postérité les traits de l'écrivain spirituel et satirique que le département s'honorera d'avoir fourni à la grande armée des lettres.

Nous pensons que ce jour-là, le jour où l'on inaugurerait la statue du soldat du Courrier Français, il faudrait pas mal de bruit pour appeler la population à juger de l'effet produit.

» Les mannequins vivants, raides et immobiles....

avec effusion la troupe des témoignages sympathiques qu'elle lui prodiguait.

Nous irons facilement à Rome, a-t-il dit, avec des hommes comme vous, mais... vous êtes désireux de vous battre avec les zouaves du Pape : ces gens-là ne méritent que d'être chassés avec la crose de nos fusils.

Vous, mes amis, soyez fidèles à la discipline. Sans discipline, pas de troupe d'aucune sorte. L'Italie est fière de vous : vous constituez une grande patrie de son avenir, car vous êtes son espoir. Soyez disciplinés toujours. Le jour viendra où nous ferons voir à certains voisins insolents que nous sommes toujours les descendants des Romains qui, par la force et la volonté et de la discipline, furent le peuple le plus puissant et le plus civilisé de la terre.

Je serais heureux de vous commander alors. Ce serait le plus beau jour de ma vie. Si mes jambes refusaient de me porter aussi vite que vous marchez, eh bien, je vous accompagnerai assis sur un fourgon. Encore une fois, merci de l'affection que vous me portez, et gardez bien votre belle discipline. — Puis de la main, le général congédia la troupe.

(Movimento, 29 septembre).

On mande de Florence : Le gouvernement a, dit-on, adressé une circulaire à nos représentants à l'étranger pour attirer l'attention des cabinets de l'Europe sur la nécessité de résoudre la question romaine : il y expose l'opinion du pays ainsi que la contradiction, entre ses devoirs et la volonté du peuple, à laquelle il a été réduit par la convention de septembre.

Le conseil des ministres qui s'est tenu n'a pas encore résolu la question de savoir si le parlement sera ou non convoqué. Il paraît que le cabinet serait d'avis de le convoquer pour la fin d'octobre.

(Gazette Piemontaise, 30 septembre).

La Riforma prétend savoir que le gouvernement du roi aurait entamé des négociations, par l'intermédiaire de la France, pour obtenir la remise des 21 réfugiés romains.

(Movimento).

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. Marie Martin :

« On s'est remis depuis quelque temps, à répandre des rumeurs de nature à égarer l'opinion publique. Ces rumeurs sont relatives, tantôt à la politique étrangère, tantôt à la politique intérieure ; c'est ainsi qu'aujourd'hui, on parle de modifications ministérielles, qui seraient à la veille de s'accomplir. Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'on doit se tenir en garde contre de pareils bruits, que l'événement a presque toujours démentis, et qui, cette fois encore, sont sans aucun fondement. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le Journal des Débats s'exprime ainsi dans son bulletin, sous la signature de M. David :

« Il n'est pas douteux qu'en ce moment la France et la Prusse se préoccupent vivement, on peut dire même exclusivement l'une de l'autre ; aussi est-il curieux de voir ces deux puissances, par une sorte d'accord tacite, éviter des communications trop directes et affecter, pour ainsi dire, d'adresser leurs manifestes politiques à l'Europe en général. L'Europe y prête sans doute la plus grande attention ; mais

posaient.

— Des mannequins... deux citoyens de bonne volonté, vos compatriotes... Oh ! !

Les dessinateurs prenaient des notes : S'ils font des bêtises, ils ne pourront en accuser que eux-mêmes.

— Accusez-vous donc, Généralphé !

Louis Layton.

UNE CRAVATE ROSE

Par M. Victor Moulin.

Correspondance littéraire Favre. — Reprod. interdite.

Monsieur Dubois, marchand de draps, devint veuf après un an de mariage ; sa femme mourut en donnant le jour à un fils. Le mari inconsolable abandonna son commerce, réalisa sa fortune, montant à vingt mille livres de rentes et quitta Paris, pour aller habiter une propriété qu'il possédait en Normandie.

M. Dubois ne vécut plus que pour son fils Isidore. Ce dernier acquiesça rapidement force et santé. Il reçut une éducation médiocre ; le père s'étant hâté de le rappeler près de lui, après les études indispensables.

Les années s'écoulaient pour eux avec une rapidité magique. Le temps semble si court quand on est heureux ! Le père et le fils étaient grands horticulteurs. Ils obtenaient des récompenses à chaque exposition de la ville voisine. Quant à leur esprit, il

la Prusse est certainement de tous les Etats européens, le plus attentif aux paroles que la France lui adresse d'une manière détournée, et la France, de son côté, ne perd rien de ce que M. de Bismark, ne veut pas avoir l'air de dire pour elle. Les journaux officiels des deux pays, ne se croient pas naturellement tenus à la même réserve diplomatique ; ils vont assez nettement au fond des choses, et pendant que certaines feuilles en France prêchent la croisade contre la Prusse, la Gazette de la Croix, qui croit trouver dans le langage de ces feuilles l'expression des sentiments du gouvernement français, se plaint de nos prétendus préparatifs de guerre, et les signale à la vigilance du gouvernement prussien. »

MONDE.

La Correspondance italienne faisait observer, hier, que la Convention de septembre ne répondait plus aux exigences de la situation et qu'une modification était devenue nécessaire, urgente... Le Monde dit à ce sujet, sous la signature de M. Ravelet :

« Nous l'avons prévu. Le gouvernement italien ayant trouvé Garibaldi errant autour de la frontière, l'arrêta et le reconduisit à Caprera ; et en cela il fait son devoir. Puis il vient ensuite réclamer de nous sa récompense, il l'a reçue. Nous l'avons fait ce qu'il est ; nous lui avons par-dessus le marché donné Venise et Vérone ; et s'il n'avait pas voulu accomplir l'office de protéger Rome, nous ne refusions pas de nous en charger. »

Ainsi, aux demandes actuelles de l'Italie, il n'y a qu'à répondre par un refus catégorique. Le tort de notre politique est de ne pas savoir dire non quand il le faut, ou d'ajourner les espérances au lieu de les détruire à leur début.

PRESSE.

La Presse contient un article de M. le duc de Valmy : Sous ce titre « les abus du protectorat en Orient. » Son auteur s'attache à démontrer que « si l'on veut sincèrement l'indépendance et l'intégrité de l'empire Ottoman, si l'on pense que ce résultat est le seul digne de la grande expédition de Crimée, le seul qui puisse assurer l'avenir de la civilisation, il faut saisir toutes les occasions d'affirmer la souveraineté des sultans, de la rendre aussi complète que celle des autres souverains de l'Europe, et de dire aux ennemis du dehors et du dedans qui ont, entamé l'intégrité de l'empire Ottoman : « Vous n'irez pas au delà ! »

L'UNIVERS.

L'Univers est tout ému de la correspondance adressée de Florence au Moniteur et publiée, hier, par la feuille officielle :

« Puisque le correspondant du Moniteur, fait observer M. Roussel, justifie ce qui s'est fait en 1860, nous ne savons pas pourquoi il accuse ce qui a été tenté et 1867. Le caractère des deux entreprises est le même. Or, si la conscience nationale, dont parle le correspondant n'a pas protesté en 1860 pourquoi protesterait-elle aujourd'hui ? Pourquoi ne dit-il pas résolument comme le Journal des Débats, que la violence est du côté du Saint-Siège, tandis que la justice, la magnanimité et la douceur ont établi domicile à Florence ? Ce langage serait à peine plus inconvenant. »

Pour extrait : A. Layton.

n'eût mérité aucune espèce de prix. Tous deux possédaient un gros bon sens, mais rien de plus. Aussi jouissaient-ils d'une santé robuste. Hélas ! cela est trop vrai et il ne servirait à rien de le nier, l'esprit use le corps. L'extrême sensibilité d'une nature intelligente réagit sur l'organisme et l'altère peu à peu. On n'avait rien à craindre de semblable avec Isidore, dont les épaules carrées et le teint fleuri présageaient la force matérielle.

L'affection mutuelle du père et du fils était telle que ce dernier ne songeait pas au mariage, craignant que la présence d'une femme ne vint troubler un intérieur si paisible. Il n'avait jamais aimé d'ailleurs. Il ignorait la douceur infinie de ce sentiment que Dieu a mis au cœur de l'homme pour lui faire entrevoir les délices d'une autre vie et l'aider à supporter les misères de celle-ci. C'était là son excuse. Isidore venait d'atteindre sa trente-cinquième année, lorsque son père mourut... au champ d'honneur des bons vivants... d'une indigestion.

La douleur d'Isidore fut extrême, et faillit altérer sa santé, puis le calme revint, mais il sentit alors le vide de son existence et l'idée du mariage se présenta à son esprit. Pendant quelque temps, Isidore fut arraché forcément à ses habitudes casanières. Il lui fallut aller à la ville donner ses soins à un procès dont l'issue malheureuse eût compromis la moitié de sa fortune. Son adversaire était une jeune comtesse, qui, bien entendu, ne se mêla pas personnellement de l'affaire et se borna à charger son intendant de défendre ses droits.

Isidore gagna sa cause et se hâta de retourner dans sa chère campagne.

Nouvelles du jour

On écrit de Biarritz :

« Le regain de belle saison qui a succédé aux froides journées, permet à l'Empereur de prolonger son séjour ici. Sa Majesté, dont la santé est parfaite, se livre à de fréquentes excursions dans la montagne. Le Prince Impérial, accompagné de son gouverneur, a visité Bayonne ces jours derniers. »

M. le marquis de La Valette et M. Rouher, sont depuis mardi, les hôtes de la villa impériale. Ils retourneront à Paris, dans les premiers jours de la semaine prochaine. Les deux ministres travaillent chaque matin avec l'Empereur.

« On attend M. le comte Walewski et le maréchal Niel. »

D'après des informations que nous avons lieu de croire, le gouvernement de l'Empereur déclinerait toute négociation ayant pour objet la révision de la Convention conclue le 15 septembre 1864, entre la France et l'Italie, relativement au Saint-Siège.

Présentant cette résolution du cabinet des Tuileries, un journal annonce que le gouvernement de Florence serait disposé à dénoncer le traité dont il s'agit. Nous croyons la supposition mal fondée.

Un communiqué adresse à un journal du soir, l'Epoque, dément officiellement les prétendues nouvelles mises en circulation à la Bourse et dans les cercles politiques : 1° Aucune circulaire n'a été adressée par notre ministre des affaires étrangères au sujet de l'Allemagne ; 2° aucun traité n'a été signé entre la France et l'Italie ; 3° l'Empereur n'a eu à Biarritz aucune conférence avec le maréchal Niel et l'amiral Rigault de Genouilly, qui n'y sont pas même venus ; 4° M. Drouyn de Lhuys n'y a pas été appelé ; 5° enfin, si MM. Rouher et de La Valette s'y sont rendus, ça été uniquement pour traiter avec l'Empereur des affaires de leurs ministères respectifs.

Prenez donc comme articles de foi les renseignements de la presse parisienne ? Le prince Napoléon est de retour à Paris, venant du Havre.

On mande de Madrid, le 2 octobre :

Hier, les directeurs des journaux ont été réunis par ordre du gouvernement, qui leur a promis d'améliorer la situation de la presse autant que les circonstances le permettraient.

Malgré la note du Moniteur et la concordance des informations pacifiques, la Bourse a encore été troublée aujourd'hui, par des rumeurs mensongères. Un journal de Paris affirme, et nous sommes en mesure de constater avec lui, qu'il n'est survenu depuis deux jours, ni dans la politique extérieure, ni dans la situation intérieure, aucun incident digne d'être noté.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique Judiciaire.

On lit dans l'Invalide russe du 15 (27) septembre :

Le tribunal criminel du gouvernement de Vladimir, vient de juger un procès qui peut être regardé comme unique dans son genre. L'accusé Kursin, qui fait partie de la Secte du Sauveur (Spasow-Soglassie), a tué son fils et l'a offert en sacrifice à Dieu.

La Secte du Sauveur est l'une des plus fanatiques et elle possède de nombreux adhérents. Sa doctrine consiste en une négation absolue de tout bien sur

Un jour d'été, il se promenait non loin de son habitation lorsqu'il aperçut un cheval qui avait pris le mors aux dents et dont la course effrénée menaçait la vie d'une belle jeune femme, qui essayait en vain de dompter l'animal. Isidore barra intrépidement le passage au cheval et parvint, avec beaucoup de peine, à sauver l'amazone.

Celle-ci, étant un peu remise de sa frayeur, remercia vivement son sauveur et accepta l'offre que lui fit ce dernier de prendre quelque repos dans sa maison. La conversation s'engagea alors, et Isidore apprit qu'il venait de sauver la vie... à son adversaire réel, à la comtesse au procès.

Elle était bien belle, cette comtesse. Ses cheveux noirs, ses grands yeux bleus d'un contraste si plein de charme, la distinction suprême de toute sa personne, firent sur Isidore la plus vive impression. Il sentit naître en lui une émotion inexplicable. A son insu, il devint aimable, prévenant, comme il ne l'avait jamais été pour aucune femme. Aussi accepta-t-il avec empressement l'invitation à dîner de la comtesse dont le cottage était voisin de la maison d'Isidore.

La comtesse Marie d'Ostanges, fille d'un ancien écuyer de Louis XVIII, était veuve depuis deux ans et n'en avait encore que vingt ; elle possédait un bon cœur, mais sa coquetterie et son penchant à la raillerie atténuèrent cette qualité. Elle s'aperçut bien vite de l'effet qu'elle avait produit sur Isidore et malgré la reconnaissance qu'elle lui devait, la comtesse se promit de s'en amuser.

Le pauvre homme ne comprenait rien à son état. L'image de la comtesse était toujours présente à son

la terre. Un adhérent de cette secte ne possède rien ici-bas, et, d'après ses idées, tout ce qui l'entoure représente le mal personnifié. Ces idées amènent les malheureux égarés à des actes de désespoir insensé. D'après eux, il faut continuellement implorer la miséricorde du Sauveur par tous les moyens, car c'est lui seul qui peut nous aider à faire notre salut. L'accusé Kursin, âgé de 57 ans, a tué son fils, âgé de 7 ans, dans cette conviction que cet acte serait agréable au Sauveur. Voilà comment il raconta lui-même son crime :

« Une fois, dans la nuit, j'ai ressenti un chagrin si violent de ce que le genre humain, doit bientôt périr, que je n'ai pu dormir un seul moment. Je me suis levé, j'ai allumé toutes les lampes devant les images des saints, et m'étant mis à genoux, j'ai prié Dieu avec ferveur en l'implorant de me sauver ainsi que ma famille. Tout-à-coup, l'idée m'est venue de sauver mon fils de la damnation éternelle, car comme cet enfant unique était très beau et développé au-dessus de son âge, j'avais peur qu'il ne devint, après ma mort, la proie de l'enfer. C'est pourquoi je me suis décidé, de l'immoler au Seigneur. Pénétré de cette idée, j'ai continué mes prières. Je me suis dit que, si pendant ma prière, la pensée d'immoler mon fils à Dieu me venait du côté droit, je l'exécuterais, si au contraire elle me venait du côté gauche, je renoncerais à son exécution, car, d'après nos préceptes religieux, la pensée qui vient du côté droit nous vient de notre bon ange, et celle qui nous vient du côté gauche est la pensée du diable. Après une longue prière, la pensée m'est venue du côté droit, je suis donc rentré tout joyeux dans mon habitation où mon fils dormait à côté de ma femme. Convaincu que ma femme s'opposerait au sacrifice que je voulais faire à Dieu, je l'ai envoyée au marché pour chercher des provisions. Après son départ, j'ai réveillé mon enfant et je lui dis : « Lève-toi, mon fils, prend ta chemise blanche afin que je puisse l'admirer. Après que mon enfant eut exécuté mon ordre, je l'ai couché sur un banc et je lui ai porté plusieurs coups de couteau dans le ventre. »

L'enfant, en se débattant, tombait continuellement sur le couteau du père et il a été trouvé couvert de nombreuses blessures.

Le père, voulant mettre un terme aux horribles souffrances de son fils, lui perça le ventre du haut en bas. Malgré cette affreuse blessure, l'enfant n'est pas mort sur le coup. Cette scène lamentable se passa le matin avant le lever du soleil ; de sorte qu'une obscurité complète régnait dans l'habitation de l'accusé. Au moment où le crime était consommé et où l'enfant rendait le dernier soupir, les premiers rayons du soleil pénétrèrent dans la cabane et illuminèrent le visage de l'innocente victime. Kursin dit que cette vue produisit sur lui une émotion très vive, il frissonna, ses mains s'affaissèrent, une prostration générale le fit tomber à genoux ; alors, dans un moment d'extase il pria Dieu de recevoir avec miséricorde ce sacrifice.

Kursin continua son récit de la manière suivante : Au moment où j'étais prosterné devant les saintes images et où mon fils nageait dans son sang, la porte s'ouvrit et ma femme entra... Elle apprit sur le champ ce qui s'était passé, et saisie d'effroi, suffoquée, elle tomba à la renverse. Alors je l'ai relevée et je lui ai dit : Rends-toi chez le maire et dis-lui tout, je viens de donner une fête aux saints.

L'infanticide Kursin, enfermé dans une prison, a refusé toute espèce de nourriture et est mort d'inanition avant la sentence du tribunal.

Bulletin Vinicole

Nous extrayons du Moniteur Vinicole, la correspondance suivante :

Amboise (Indre-et-Loire), 30 septembre. — Les vendanges sont aujourd'hui ouvertes partout ; cependant la majeure partie des propriétaires va attendre à la semaine prochaine. Le rendement sera, comme nous présumons depuis longtemps, celui d'un tiers d'une récolte ordinaire. On ne sait encore quel sera le prix.

On espère un peu plus de qualité que l'année dernière ; en général, le raisin est plus doux, mais bien inégaux sont les grains.

Bédarrides, le 30 septembre. — La ven-

esprit. Il eût voulu ne pas la quitter un instant, être seul avec elle, surtout. Mais la jeune femme recevait toujours nombreuse société, et le tête-à-tête devenait impossible.

La jalousie qu'éprouvait Isidore, en remarquant l'assiduité de quelques jeunes gens auprès de la comtesse, lui révéla enfin la nature du sentiment qu'il éprouvait. Il prit alors une grande résolution, demanda un entretien particulier à la comtesse, l'objint et enfin sollicita la main de la belle veuve.

Celle-ci s'attendait un peu à l'événement, aussi était-elle préparée. Elle répondit que la pensée d'enchaîner de nouveau sa liberté l'effrayait, mais que d'un autre côté, elle se rappelait le service rendu. Enfin elle ménaga Isidore sans s'engager. Le jour où je me déciderai, dit-elle, je vous enverrai un billet contenant ces seuls mots : mettez une cravate rose et venez. Je trouve que le rose vous ira bien (notez que le pauvre homme avait naturellement le teint à moitié cramoisi). D'ici là, cessez vos visites. Votre passion est trop visible et pourrait me compromettre.

Isidore se retira le cœur joyeux (les amants espèrent toujours) et il attendit.

Or, la comtesse avait une amie intime à laquelle elle s'empressa de conter l'aventure. Cette dernière détestait au fond du cœur la comtesse et résolut de lui jouer un méchant tour.

Elle donna rendez-vous à toute la société habituelle de madame d'Ostanges pour un jour désigné, et écrivit à Isidore :

« Mettez une cravate rose et venez ! Celui-ci faillit devenir fou de joie en lisant ce bil-

dange est terminée à Bédarides; elle s'est faite avec un fort beau temps. Les raisins de nos coteaux étaient beaux, malgré la sécheresse. Ils se sont vendus, selon la qualité, de 10 à 12 fr. les 100 kilog. Ceux de nos terres basses, également beaux, mais toujours inférieurs quant à la qualité, se paient encore de 7 à 8 fr. les 100 kilog.

La récolte actuelle, surtout la partie provenant de nos coteaux, n'égale pas en quantité celle de l'année dernière, mais on ne doute pas qu'elle ne lui soit très supérieure pour la qualité.

Béziers, 30 septembre. — Depuis longtemps nous n'avions été privilégiés d'un aussi beau temps pour nos vendanges, aussi ferons-nous des qualités qui compléteront parmi nos meilleures récoltes.

Les quelques échantillons qui ont déjà paru ont été traités dans de bons prix; malgré cela, le propriétaire ne veut pas vendre encore; il prétend en obtenir de plus élevés.

Cette (Hérault), 30 septembre. — Un achat de 3,000 hectolitres environ, beau Montagne, a été conclu, à Baillargues, au prix de 92 fr. les 700 litres. Nos vendanges, terminées par un temps couvert et froid, ne font pas bien pronostiquer de celles qui vont avoir lieu dans la Gironde, les Charentes et le centre de la France. La position, qui était belle, peut encore changer.

Chiroubles, en Beaujolais (Rhône), le 30 septembre 1867. — Nous sommes en pleine vendange. Le raisin, grâce aux journées chaudes du commencement de septembre, atteint aujourd'hui une bonne maturité.

On cite quelques ventes de vin nouveau à 95 et 100 fr. les 215 litres.

Cognac, le 30 septembre. — Nous sommes en pléines vendanges. Tous les propriétaires se plaignent: ils trouvent moins qu'ils ne croiraient. Les uns ont le quart, les autres le tiers de la récolte de l'an dernier. Les Borderies ont été un peu favorisées. On trouve généralement un peu plus de la moitié de la récolte 1866.

Il se fera donc fort peu d'eau-de-vie, avec d'autant plus de raison que le propriétaire ne pressera pas le raisin noir, comme cela se pratique ordinairement pour faire plus d'eau-de-vie; il préférera le faire cuver et vendre son vin rouge qui, cette année, sera fort cher.

Dissangis (Yonne), 29 septembre. — Dans la majeure partie des vignobles des environs, la récolte sera insignifiante; dans d'autres, privilégiés, elle sera du tiers de la dernière. La qualité sera généralement bonne.

Les vendanges ne commenceront guère que vers le milieu du mois prochain.

Les vins de la dernière récolte ont repris un peu faveur, de 20 à 35 fr.; les vieux sont rares et dans les prix de 60 à 100 fr. les 136 litres nés.

Les vins ne sont vendus que dans le pays et aux limitrophes; la qualité ne suffit pas pour les besoins; des propriétaires et marchands des environs de Cravant en fournissent de fortes quantités.

Les alcools sont en petites quantités; l'on n'emploie à la fabrication que les marcs de raisin. L'eau-de-vie se cote de 90 à 100 fr. l'hectolitre.

La feuille est de 136 et ne se vend plus que 7. 50 au lieu de 7. 75.

Gy (Haute-Saône), 30 septembre. — Nous ne récolterons qu'une faible moitié de l'année.

let. Il mit une superbe cravate qui le rendait affreux et se rendit au plus vite chez la comtesse. Mme d'Osanges, parut très étonnée de la visite. Ce fut bien pis, quand elle eut remarqué la cravate et lu le billet. Elle comprit tout; mais ne voulant pas donner à ses bons amis qui l'observaient, la joie de son dépit, toute sa colère retomba sur Isidore.

Monsieur, dit-elle, vous avez été victime de votre présomption. On s'est moqué de vous, et on a eu raison. Est-ce que je puis vous aimer. Croyez-moi, allez du plus vite ôter votre cravate. Le rose ne vous va pas.

Isidore sortit, ses yeux étaient fixes, sa démarche incertaine; le coup avait porté. Isidore était fou.

VICTOR MOULIN.

FIN.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet: Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance, S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais: à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines; Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

dernière, mais le temps, toujours beau, nous assure une excellente qualité.

La vendange a commencé jeudi 25 courant pour les cantons avancés, et mardi 30, grande vendange.

On en a vendu à 60 fr. les 300 litres.

Les vins 1866 sont presque écoulés avec une hausse de 3 à 4 fr. par pièce depuis mon dernier bulletin.

Les Matelles (Hérault), 30 septembre. — Les travaux de la vendange touchent à leur fin; ils ont eu et ont lieu sous un ciel très-beau et un vent fort agréable.

Sancerre (Cher), 29 septembre. — La vigne va bien et le raisin est arrivé à sa maturité. Les vendanges sont commencées depuis trois ou quatre jours dans le Sancerrois et dans huit jours on aura du vin nouveau qui sera bon, si le temps continue à être beau. Le raisin ne rend pas autant qu'on l'espérait. Quelques propriétaires ont obtenu les deux tiers de récolte et d'autres un tiers. Dans les communes rurales, on n'aura qu'un quart en comparaison avec l'année passée.

A Sancerre, on ne fera qu'un tiers de récolte comparativement à la précédente.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include 10 Jeudi, 11 Vendr, 12 Samedi, and various fairs like Marcihac, Cahors, etc.

MERCURIALES.

Table with 2 columns: Item, Price. Lists prices for Froment, Mais, Légumes secs, Pommes de terre, etc.

Par décision du ministre de la guerre, les jeunes soldats compris dans la seconde portion du contingent (réserve) de 1866, vont être réunis dans les dépôts d'instruction régimentaire. Ils devront s'y trouver le 2 novembre prochain.

Leur séjour qui était de trois mois jusqu'à présent sera de cinq mois cette année, soit du 2 novembre au 15 avril. Ce laps de temps est jugé indispensable pour une sérieuse initiation au service.

Il n'en résultera d'ailleurs qu'un préjudice peu important, surtout à l'égard des conscrits ruraux, le travail agricole étant suspendu pendant la période indiquée par l'ordonnance ministérielle.

Par décision de Mgr: M. l'abbé Pradelle, vicaire à Saint-Céré, a été nommé chapelain à Rocamadour; M. l'abbé Salvan, vicaire à Souillac, a été nommé vicaire à Saint-Céré.

Le 26 septembre dernier, le conducteur faisant le service de Cahors à Libos, a perdu aux environs de la côte d'Espère, un fardeau-cierges, adressé à M. Turlan, négociant à Saint-Martin-le-Redon. — Prière de la remettre au bureau des Messageries, à Cahors, chez M. Singlande. — Une récompense sera donnée.

Nous recevons la réclamation suivante, au sujet du prix des grains à la foire de Cahors que nous avons publié dans notre dernier numéro. Nous ayons pourtant pris nos renseignements à bonne source. Aujourd'hui encore, nos correspondances donnent la moyenne de 26 fr. 50 c. l'hectolitre.

Cessac, le 4 octobre 1867. Monsieur le Rédacteur, Le soussigné Lasserre, aîné, minotier, vous prie de relever dans votre journal, l'erreur qui s'est glissée

dans votre dernier numéro, touchant des prix du froment le jour de la foire de Cahors, 4^e octobre.

Votre chiffre nous donne le prix du blé, à 25 et à 26 fr. 40 cent. l'hect., ce prix n'a pas existé, ou ce serait une matière non marchande. Je viens vous donner moi-même les prix réels, d'après les ventes faites en blé marchand, à 28 fr. 28 50, et jusqu'à 29 fr., il s'est vendu en ville, soit à l'hospice à 29 fr. les 80 kil., soit aux Repentantes, jusqu'à 31 fr. 25. La boulangerie achète elle-même journalièrement 28 50 et 29 fr. 50 et quelques petits lots de 1^{re} qualité à 30 fr.

J'ai acheté à Castelnau, à Montpezat, et à Montcuq, ces jours-ci, à 28 à 28 fr. 50, les 80 kil. pris sur place, ce qui revient, rendu à Cahors, à 28,60 et 29 fr. 40 cent.

Je vous prie de relever cette erreur, qui deviendrait préjudiciable, au commerce, au producteur, et au consommateur.

Agréé, etc. LASSERRE.

On nous écrit de Vayrac:

Le résultat de nos vendanges est, sans atteindre à celui d'une année médiocre, plus suffisant qu'on ne s'y attendait, non seulement pour la quantité, mais encore pour la qualité de la récolte.

Presque tous les enclos vignobles de notre localité, presque toutes les nuances de terrain planté en vigne, n'importe l'espèce du cépage, tous sont cependant plus ou moins en déficit comparativement à la récolte de l'an dernier.

Dès le début de nos vendanges le prix de cette dernière s'établit à 18 fr. la charge de 150 kil., dans certains vignobles, le prix a dépassé même 20 fr. la charge.

Mais avant que la cueillette fut terminée ces prix ont retrogradé; il y a des vignobles où la vendange a été livrée à 14 fr. la charge de 150 kilo.

Quant au vin de la présente récolte on ne peut avec certitude, asseoir aucun jugement sérieux sur le chiffre de sa valeur, ni rien préciser sur sa qualité; mais en se basant sur des oui dire, que je donne sans les garantir, je pourrais avancer qu'il se serait vendu par des propriétaires vigneron de la commune de Puybrun du vin nouveau immédiatement à la sortie de la cuve au prix de 20 fr. 50 à 21 fr. l'hectolitre.

Quant au blé, la tenue de la foire de Vayrac, 4^e octobre, accuse une certaine hausse sur les prix du froment. Ce dernier, choix pour semence, a atteint jusqu'à 29 fr. 50; qualité moyenne et inférieure 26 à 27 fr. 50 l'hectolitre.

On nous écrit de Figeac:

Le sieur R., célibataire, âgé de 41 ans, cultivateur, domicilié à Ceint-d'Eau, mairie de Figeac, donnait depuis quelque temps des signes non équivoques d'aliénation mentale. Depuis le 27 septembre dernier, R... n'avait pas été aperçu. Ces jours derniers, l'attention a été réveillée par une odeur de putréfaction qu'on avait sentie de la chambre voisine de celle qu'occupait R... On a forcé la porte et on a trouvé ce malheureux étendu mort sur son lit. A côté du cadavre, dont la figure était horriblement mutilée, se trouvait le pistolet qui avait servi au suicide.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

A l'occasion de l'Exposition universelle, la Compagnie d'Orléans vient d'organiser un nouveau train de plaisir.

Le départ d'Agen aura lieu le 11 octobre prochain, à 11 heures 35 minutes du matin.

Le retour de Paris s'effectuera le lundi 21 octobre.

La délivrance des billets cessera le 7 octobre au soir.

Prix des places (aller et retour): secondes, 39 fr.; troisièmes, 26 fr.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances. 2 8bre Cayla (Henri-Jean-Jérôme), rue de la Mairie. 2 Vitrac (Pierre), rue Ste-Barbe. 2 Cahuzac (Louise), rue de la Mairie. 3 Vercaigne (Jean-Léopold), rue la Daurade. 4 Castelnau (Julien), à St-Henri.

- Décès. 1 8bre Fontanel (Louise), 2ans, rue St-Barthélemy. 3 Vialole (Pierre), cultiv., 68 ans, rue Douzelle. 3 Delmas (Antoinette), 61 ans, hospice. 4 Bertal (Noélie), 21 mois, quai St-Etienne.

Pour la chronique locale: A. Layrou.

Société Générale Algérienne

Les souscriptions aux obligations algériennes de 500 fr. 5 %, émises au pair par la Société Générale Algérienne et garanties par les annuités de l'Etat, reçues:

A Paris: à la Société Générale Algérienne, 13, rue Neuve des Capucines; au Crédit Foncier de France, rue Neuve des Capucines, 19; et à la Société Générale, rue de Provence, 68.

Dans les départements: aux recettes des finances, chez tous les correspondants du Crédit Foncier, et dans les Agences de la Société Générale.

JURISPRUDENCE USUELLE.

Refus de secours en cas d'incendie.

Trois cultivateurs d'une des communes du canton d'Auxonne (Côte-d'Or) viennent d'être condamnés chacun à 10 fr. d'amende et aux frais, pour avoir, malgré la réquisition du

maire de la localité, refusé de donner leurs chevaux pour conduire les pompes de la commune sur le lieu d'un incendie qui avait éclaté l'un de ces jours derniers, au Pont-de-Pierre. Le tribunal ne leur a pas alloué le bénéfice des circonstances atténuantes; il a dit, au contraire, que ces trois laboureurs avaient agi sous l'impression d'un égoïsme déplorable qu'il convenait de réprimer.

L'article 475, n° 12, du code pénal, sur lequel la condamnation est basée, est ainsi conçu: — son texte et celui de l'art. 478, devraient étre dans toutes les mémoires.

« Seront punis d'une amende, depuis six francs jusqu'à dix francs inclusivement, ceux qui, le pouvant, auront refusé ou négligé de faire les travaux, le service ou de prêter le secours dont ils auront été requis, dans les circonstances d'accidents, tumultes, naufrage, inondation, incendie ou autres calamités, ainsi que dans le cas de brigandages, pillages, flagrant délit, émeute publique ou d'exécution judiciaire.

« Art. 478. La peine de l'emprisonnement, pendant cinq jours au plus, sera toujours prononcée en cas de récidive contre les personnes mentionnées dans l'article 475. » (Moniteur).

Le pain au poids.

Le boulanger a-t-il le droit de ne pas donner le poids du pain dit de fantaisie? Il répond que oui. Les tribunaux disent que non. Nous lisons dans le Courrier de la Drôme:

« Seize boulangers étaient traduits devant le tribunal correctionnel de Valence, sous l'inculpation d'avoir trompé leurs clients sur le poids du pain vendu. C'est toujours la question dite du pain de fantaisie.

« Le tribunal a jugé que, dans les villes où la forme du pain est indicative de son poids présumé, la mise en vente par un boulanger de pains n'ayant pas le poids que leur forme indique constitue la tentative de tromperie, prévue par la loi de 1861 et par le décret de 1863 qui a proclamé la liberté de la boulangerie.

« Un détail à noter: c'est que les boulangers en cause ont été poursuivis d'office et malgré les attestations signées en leur faveur par un certain nombre de leurs clients.

« Voici donc un point sur lesquels de nombreux jugements ont suffisamment établie la jurisprudence: c'est que le poids d'un pain ne comporte aucune fantaisie, et que s'il représente un pain de 2 kilos, quelle que soit sa forme, flûte, galette ou couronne, il doit peser 2 kilos.

On lit dans le journal du Tarn:

Un triste accident de chasse est arrivé, dimanche dernier, sur la commune de St-Sernin-lès-Mailhoc. Deux amis, le sieur Louis Vayssac et le sieur Baptiste Carrier, âgés tous deux de 25 ans, avaient pris chacun un fusil pour tuer un lièvre au gîte. Vayssac ayant tout-à-coup crié: « Voici le lièvre », Carrier se retourna, et le chien du fusil s'étant accroché à sa blouse, le coup partit et alla frapper Vayssac à l'épaule droite. Son ami désolé appela au secours, mais le coup était mortel: le malheureux blessé put recevoir néanmoins les secours de la religion et expira, au bout de deux heures, sur le lieu même où il avait été frappé.

Bibliographie

LE DIABLE A PARIS. — 1^{re} Série.

Nous empruntons à M. Feyrnet, du Temps, les lignes suivantes:

« Après la visite des princes, des rois, des empereurs, on pouvait croire qu'il n'y avait plus qu'à tirer l'échelle, et que nulle autre visite illustre ou étonnante ne nous devait plus étonner. Erreur! A Paris, les surprises se succèdent et se dépassent. Voici un nouveau visiteur qui, à lui seul, vaut tous les autres: le Diable est à Paris, oui, le diable, un diable brillant, spirituel, aimable, un peu malin, mais non méchant, un diable qui a fait courir toute la génération de 1840, et qui vient à point pour retrouver avec la nouvelle son succès d'autrefois. Mais quel souverain a jamais en plus brillante escorte? Gavarni, Grandville, Bertall, Balzac, Alfred de Musset, Stahl, Sand, E. Sue, Frédéric Soulié, Nodier, Villemot, Rochefort, Gustave Droz, des morts et des vivants! C'est une heureuse idée que la résurrection d'un livre qui est resté le plus piquant tableau des mœurs de Paris et de ses habitants.

« Le libraire Hetzel, par son édition nouvelle à 10 centimes, va mettre le diable à la portée de tous, et plus magnifique, plus riche en dessins qu'il n'a jamais été, car le Paris d'aujourd'hui viendra dans cette nouvelle édition s'ajouter au Paris d'hier. Nous sommes heureux d'avoir devant nous un livre qui ne soit

pas né pour vivre et mourir avec l'Exposition, qui ne se propose pas de surprendre le succès, parce qu'il est assuré de le garder. Nous devons ce salut de bienvenue au *Diabole à Paris*. Dans les premières livraisons qui sont sous nos yeux, la plume de Stahl nous dit comment le diable vint à Paris, et comment ce livre s'en suivit. Le crayon de Gavarni, Grandville et Bertall nous le montre dans les plus heureux dessins que leur verve ait produits. Ah ! les beaux livres que ceux qui défient le temps et qui, à vingt ans de distance, ont gardé toute leur jeunesse ! Pourquoi sont-ils si rares que le passé en soit plus riche que le présent ? Les *Animaux peints par eux-mêmes*, le *Diabole à Paris*, le *Voyage où il vous plaira*, quand surpasserons-nous ces chefs-d'œuvre d'humour et de raison ? »

FEYRNET.

Dans une note présentée à l'Académie des sciences, M. Wreden fait observer que depuis le 25 novembre 1834 jusqu'au 25 mai 1867, il a eu l'occasion d'observer le développement de deux nouvelles formes de champignons, sur la membrane du tympan de dix personnes, dont quatre atteintes de deux côtés.

Ayant eu maintes fois la possibilité de surveiller et d'étudier le développement de ces parasites, depuis leur début jusqu'à leur extinction définitive, l'auteur peut affirmer que cette végétation parasitaire existait indépendamment de toute autre maladie, et constituait une affection particulière et très-opiniâtre de l'oreille, accompagnée d'un grand dérangement des fonctions et de souffrances multiples.

Non-seulement le microscope, même l'œil nu, permet de constater l'existence de la membrane formée dans l'oreille par la végétation dont nous parlons, et lorsqu'on l'a extraite, on a remarqué qu'elle portait l'empreinte très-reconnaissable de la membrane du tympan et qu'elle consistait en un tissu feutré, lardacé, blanc et luisant, facile à déchirer et à épapiller, convert en plusieurs endroits de taches jaunes brunâtres ou parfaitement noires, formées

par des spores. En général, la disposition des couches de ce champignon de l'oreille prouve qu'il croît de dehors en dedans, c'est-à-dire qu'il tend à s'enfoncer dans la membrane du tympan.

M. Wreden a eu également l'occasion de constater sur le fait combien les moisissures des chambres sont nuisibles à l'homme. Etonné de l'opiniâtreté avec laquelle les parasites de l'oreille se régénèrent pendant trois mois chez une malade, malgré l'emploi des meilleurs parasitocides, et ne pouvant s'expliquer cette circonstance extraordinaire que par une infection continue, il se rendit à l'hospice où cette malade était surveillée. Il vit alors que de trois salles, dans lesquelles trente-quatre vieilles femmes restaient jour et nuit, tous les plafonds, et les fenêtres, blanchis à la chaux, étaient entièrement couverts d'une couche verte de mois, tandis que tous les murs, peints à l'huile, étaient totalement tapissés par une moisissure blanche qui présentait des champignons analogues à ceux de l'oreille de la malade.

Un lavage des murs et des plafonds de ces salles avec une solution d'hypochlorite de chaux, ainsi que l'emploi de cette solution pour l'oreille, et l'installation d'une bonne ventilation, mirent aussitôt fin aux souffrances de la malade, sur laquelle avaient jusqu'ici échoué toutes les ressources thérapeutiques.

(Gazette de France.)

J. Rambosson.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une combinaison de primes fort ingénieuse, imaginée par un des grands journaux politiques de Paris, l'*Étendard*.

Cette combinaison, résumée dans l'annonce de notre numéro de ce jour, obtient un très grand et très légitime succès. Voici en quels termes la *Petite Presse* l'appréciait avant-hier :

TROIS JOURNAUX

POUR LE PRIX D'UN SEUL

Un article inséré en tête de l'*Étendard* d'hier soir fait part au public d'une combinaison dans laquelle la *Petite Presse* entre pour une notable part. Il est donc tout naturel que nous en donnions connais-

sance à nos propres lecteurs, afin de les mettre à même d'en faire leur profit s'ils le jugent à propos.

L'*Étendard*, un organe nouveau dans la presse, mais auquel l'étendue, la sûreté, la fraîcheur de ses informations, l'excellence de sa rédaction, de rôle important qu'il joue dans le monde politique, et maint autre mérites qu'il serait trop long de détailler, ont fait tout de suite une grande place et un grand nom, l'*Étendard*, disons-nous, désireux d'accroître dans des proportions considérables le chiffre, déjà imposant, de ses abonnés, s'est décidé à faire jouir le public d'avantages inouïs de bon marché.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'attrait d'une combinaison dont les avantages ressortent de la simple lecture de l'annonce qui précède, et puisque pour une dépense égale à celle d'une seule feuille politique quotidienne, on reçoit :

UN JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN;
UN JOURNAL LITTÉRAIRE QUOTIDIEN;
UN JOURNAL ILLUSTRÉ HEBDOMADAIRE.

PRIMES SANS PRÉCÉDENT

TROIS JOURNAUX

POUR LE PRIX D'UN SEUL

16 fr. 50 c. par trimestre, ou par an 66 fr.

1° **L'ÉTENDARD.** Le plus complet et le mieux informé des grands journaux politiques de Paris, paraissant tous les soirs, à quatre heures;

2° **LE MONDE ILLUSTRÉ.** Revue hebdomadaire (11^e année) tirant à 36,000 exemplaires, la plus estimée de Paris, remarquable par sa rédaction, le fini, le nombre et l'actualité de ses dessins, paraissant le samedi;

3° **LA PETITE PRESSE.** Journal littéraire quotidien, paraissant à 4 heures, très-attractif, bien imprimé, tirant à 120,000 exemplaires, qui publie actuellement le roman populaire.

Les Blancs et les Bleus ou les Prussiens sur le Rhin par Alexandre Dumas

Les abonnements sont reçus en espèces, mandats-poste ou à vue, à la direction de l'*Étendard*, rue des Vieux-Augustins, 8.

Nota. — Pour frais de poste ou de distribution des deux primes, les abonnés des départements n'ont à ajouter au mandat que 1 fr. par mois. Ce supplément n'est que de 50 centimes par mois pour les abonnés de Paris.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Bro-

chure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'École de Médecine, à Paris.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalerons LA NEPTUNIDE ROUILLE, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Parnac.

Publication du Plan parcellaire.

Terrains à occuper pour l'établissement d'une Cale de dépôt et d'embarquement dans la commune de Parnac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Parnac donne avis que le plan parcellaire du terrain à occuper pour l'établissement d'une cale de dépôt et d'embarquement dans cette commune, présenté en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, 5 octobre, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du six au quatorze octobre mil huit cent soixante-sept inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Parnac, le 5 octobre mil huit cent soixante-sept.

Le Maire,
Signé : ALIBERT.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

DU CANCER

et de sa CURABILITÉ SANS OPÉRATION, par le D^r CABARET.

En vente chez J. MASSON, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, 26, et chez l'auteur, 89, rue du Cherche-Midi, à Paris. — **TRAITEMENT SPÉCIAL** (SANS OPÉRATION) des tumeurs : — lipomes ; — kystes ; — hydathroses, etc., etc. — Maison de santé à Billancourt.

PHARMACIE LACOMBE
DULAC SUCCESSEUR
SUR LES FOSSES
A CAHORS
CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS
GUÉRISON ASSURÉE
SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.
PRIX DU TOPIQUE. 1 fr. 50 c.
Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise
POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

PHOSPHO-GUANO
GALLET LEFEVRE ET C^e, à Paris et au Havre.
VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS,
A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.
DÉPÔTS, DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.
SERVICE
DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie,
Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLE (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. Rouillé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).



PLUS DE CHEVAUX COURONNES !! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, pigures, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le réparateur TRICARD.
— Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

Le propriétaire-gérant A. LAYTON.

Guérison RADICALE DES HERNIES

ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste herniaire aux *Herbiers* (Vendée), genre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. — S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux *Herbiers* (Vendée).

A LOUER

Trois Appartements : Deux de 3 pièces chacun, et un de 6, et un Magasin, rue du Portail-an-Vent.
S'adresser au café Bousquet, à M. Moncoutier qui en est le propriétaire.

A LOUER

1° UN APPARTEMENT
AU 2^e ÉTAGE
2° UN MAGASIN
rue Fénelon, à Cahors.
MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

NÉVRALGIES
GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES DU D^r CRONIER
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

LAMPE A GAZ-MILLE

DÉPENSE MOINS DE UN CENTIME EN 2 HEURES.
BRULANT SANS LIQUIDE BREVETÉE S. G. D. G.
ÉCLAIRAGE TRÈS BEAU
ET TRÈS ÉCONOMIQUE
Remplaçant la Bougie, la Chandelle et la Lampe à Huile.
Se défier de la contrefaçon. — Exiger la marque de Fabrique.

POSTE AUX CHEVAUX
M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Post^e aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

LUBIN
COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS,
MAISON CELSE.
Vieil adage applicable à la maison Lubin :
Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature,
Mais celui de Lubin embellit la figure.
Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. (Ne s'oubliez pas, S. V. P., le fait est exact !...)
Avis aux Dames et aux Messieurs :
Voulez-vous être bien coiffés ? suavement parfumés ? gracieusement cravatés ?
poussez une pointe chez moi !...

CONFECTION DE PARIS
HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE
MAISON GREIL
CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

MARBRERIE ITALIENNE
DE SECONDO PASQUINO
ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.
M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.
Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.